

HONORAIRES TOUTES TRANSACTIONS Loi ALUR à compter du 01/04/17	PRIX	
	HORS TAXE	TTC (TVA à 20%)
HONORAIRE DE VENTE CHARGE ACQUEREUR (% sur montant net vendeur)		
Locaux d'habitation – Locaux commerciaux – locaux professionnels – Bureaux - Stationnement		
En dessous de 50 000 €	4 583,33 €	5 500€
De 50 001 € à 75 000 €	9,17 %	11%
De 75 001 € à 120 000 €	7,50 %	9%
De 120 001 € à 155 000 €	6,67 %	8%
De 155 001 € à 275 000 €	5,83 %	7%
De 275 001 € à 375 000 €	5,00 %	6%
De 375 001 € à 500 000 €	4,58 %	5,50 %
AU DELA DE 500 001 €	4,17 %	5%

Honoraire minimas perçus 1666,66 € HT soit 2 000 € TVA incluse